

Les Secrétaires des Organisations Syndicales F.O et CGT du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale

Aubenas le 24/03/2016

A

Madame WALLON Véronique
Directrice de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Madame la Directrice,

Le 27 janvier 2016 la Loi de Modernisation de notre système de santé a été publiée au journal officiel. La lecture de cette Loi et plus particulièrement son article 107 soulève de nombreuses inquiétudes concernant l'avenir de notre établissement.

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes très attachés à la mission du service public qui est d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité à l'ensemble des citoyens.

Le Territoire sanitaire.

La situation géographique de notre Département place une partie du Territoire sanitaire Aubenas Privas en zone de moyenne montagne avec des voies de communication difficiles. L'habitat est très dispersé dans ces zones. Cette situation positionne la population à des distances non négligeables des différents pôles urbains et notamment sanitaires. C'est principalement pour ces raisons que le Centre Hospitalier de l'Ardèche méridionale est reconnu comme établissement isolé.

Notre Département cumule un bon nombre d'handicaps dont les plus significatifs sont : le taux de chômage, un réseau routier très médiocre avec des zones isolées, un faible revenu moyen, l'âge de la population la plus élevée de la Région Rhône-Alpes. La part des personnes âgées y est en progression régulière. 50% de la population ardéchoise du secteur vit dans une commune rurale.

L'attractivité du CHARME s'exerce sur 11 cantons pour une population évaluée à plus de 85.000 habitants, avec une augmentation significative durant la période estivale (plus 200000 personnes). L'impact touristique et ses perspectives sont non négligeables, il contribue à une augmentation de l'activité des urgences.

Le bassin d'Aubenas est un des secteurs hospitaliers où la dépense médicale par habitant est très faible par rapport aux moyennes régionales et nationales.

Depuis ces vingt dernières années l'établissement a su s'adapter, se développer afin de remplir son rôle d'hôpital référent sur le bassin de l'Ardèche Méridionale. Son plateau technique performant est un élément indispensable en termes d'attractivité, de dynamisme pour la médecine libérale et permet aux hôpitaux locaux de jouer pleinement leur rôle de proximité.

Au regard de ces éléments nous considérons que pour mettre en œuvre les intentions affichées par la Loi et permettre à l'hôpital de remplir sa mission de service public, un rééquilibrage des moyens dans la région est nécessaire si l'on veut améliorer la prise en charge et les conditions d'accès aux soins de l'ensemble de la population, et plus particulièrement pour les personnes les plus démunies et isolées socialement et ou géographiquement.

Le Groupement Hospitalier de Territoire.

Nous défendons la mise en place d'un Groupement Hospitalier de Territoire constitué par les établissements d'Aubenas et de Privas. L'hôpital d'Aubenas en qualité d'établissement support, conserverait son autonomie tout en maintenant les activités du Centre Hospitalier de Privas. Les différentes conventions entre Aubenas et Privas pourraient être davantage confortées sans pour autant exclure une ouverture vers des établissements de taille supérieure. Votre volonté de maintenir l'activité de néonatalogie